



MEDISPRING scrl

Place de l'Université 16/4 bte 16
1348 Louvain-La-Neuve
Numéro d'entreprise BE 0697.560.553

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES CONVOCAATION

Le 30/05/2023

Chers coopérateurs, Chères coopératrices,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de MEDISPRING scrl qui se tiendra le 17 juin 2023 à 16h à L'Abbaye de Floreffe, rue du Séminaire 7, 5150 Floreffe.

ORDRE DU JOUR :

1. Introduction
2. Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée et des évolutions attendues.
3. Bilan et compte de résultats
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Questions des actionnaires conformément à l'article 6 :77 du Code des sociétés.
6. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.
7. Décharge collégiale aux administrateurs
8. Décharge au commissaire
9. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration
10. Rapport sur l'émission d'actions nouvelles en 2022 et rapport d'activité des coopératives agréées
11. Divers

Vous trouverez en annexe le rapport annuel 2022 (schéma BNB) ainsi que le rapport du commissaire. Les différents documents que la loi requiert de mettre à disposition des actionnaires peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la société (<https://www.medispring.be/documents-officiels.html>).



Conditions d'admission à l'assemblée générale ordinaire

En application des statuts, le conseil d'administration de Medispring, réuni en date du 30 mai 2023, a décidé que les actionnaires seront admis à l'Assemblée et que leur vote sera pris en considération pour autant

- a) qu'ils soient inscrits dans le registre des associés de Medispring à la date du 30 mai 2023;
- b) qu'ils aient notifié à la société à l'adresse AG2023@medispring.be de leur intention de participer à l'assemblée avant le 16 juin 2023 à 20:00.

Procuration

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez donner procuration à un autre coopérateur afin de vous représenter (voir notamment l'article 29 des statuts de Medispring). Vous trouverez également sur le site de la société un modèle de procuration. Elle doit nous être renvoyée complétée et signée avant 16 juin 2023 à 20:00 à l'adresse AG2023@medispring.be.

Droit de poser des questions

Une séance de questions et réponses est prévue pendant l'Assemblée. En outre, les actionnaires peuvent, dès la publication de la convocation, poser des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse AG2023@medispring.be, au plus tard pour le 16 juin 2023 à 12:00. Les questions d'un actionnaire seront uniquement prises en considération si celui-ci a respecté toutes les formalités d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Identification et Pouvoirs de Représentation

Pour avoir accès à l'assemblée, les personnes physiques qui entendent y participer en qualité de coopérateurs, de mandataire ou de représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité de représentant ou de mandataires spéciaux.

Varia

Les participants sont invités à se présenter au lieu de la réunion 15 minutes au moins avant l'assemblée, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un email à AG2023@medispring.be.

Pour le conseil d'administration de Medispring scrl,

Olivier Marievoet,
Président du Conseil d'Administration

David Frenay, représentant permanent de Focal Consulting srl, administrateur délégué



ANNEXE 1 : Propositions de décision à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2023

Point 6 de l'agenda :

Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, en ce comprise l'affectation suivante du résultat :

Perte de l'exercice :	-270.171 €
+ Bénéfice reporté exercice précédent :	128.138 €
= Résultat à affecter :	-142.033 €

Affectation

Affectation à la réserve légale :	0 €
Affectation aux autres réserves :	0 €
Rémunération de l'apport :	578 €
Bénéfice/perte à reporter en 2023	-142.611 €

Point 7 de l'agenda :

Décharge collégiale aux administrateurs:

Proposition de décision: donner par vote spécial une décharge collégiale aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. Le Conseil d'Administration était composé en 2022 des administrateurs suivants :

- a. *Marievoet, Olivier*
- b. *Haufroid, Vincent*
- c. *Roucoux, François*
- d. *Vollemaere, Paul*
- e. *Marchand, Pierre-Michel*
- f. *Raevens, Nicolas*
- g. *Braga, Silviu*
- h. *Focal Consulting, CEO de Medispring, représentée par Mr David Frenay,*
- i. *Petre, Nathalie*
- j. *Dubois, Fanny*

Point 8 de l'agenda

Décharge au commissaire:

Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Point 9 de l'agenda

Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration

Proposition de décision : Nommer les candidats administrateurs présentés par le Conseil d'Administration